

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Commune de Villers-Saint-Paul

Commune de VILLERS-SAINT-PAUL
Procès-Verbal du Conseil Municipal du 3 Avril 2017

L'an Deux Mille Dix-Sept le 3 avril, le Conseil Municipal de la Commune de VILLERS-SAINT-PAUL, étant établi en lieu ordinaire de ses séances après convocation le 24 mars 2017 sous la présidence de Monsieur Gérard WEYN, Maire.

Etaient présents :
M. WEYN, Maire

MM. MASSEIN, BOQUET, BOUTROUE, CHARKI, ROSE-MASSEIN, CYGANIK, DHEILLY, PITKEVICHT, Adjointes au Maire

MM. GOSSART, CARON, DESCAUCHEREUX, POIRET, RUHAUT, BOUTI, DAVID, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme VAN OVERBECK à Mme GOSSART
M. DESCAMPS à M. CYGANIK
M. MATADI-NSEKA à M. CHARKI
M. FETOUM à M. DAVID
M. NOEL à Mme BOUTROUE
M. GERVAIS à M. WEYN

Absents excusés :
MM. ADJOU DJ, DUDON, TOURE, DE CAMPOS, MENDY, DUMONT, BONORON

Un scrutin a eu lieu et Mme GOSSART a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose d'ajouter l'examen du dossier suivant :

- Attribution d'une subvention complémentaire à l'école élémentaire Jean Rostand / Saint Exupéry.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et à main levée l'examen de ce dossier.

- 1 - Compte Administratif 2016
- 2 - Affectation de résultats 2016
- 3 - Compte de gestion du Receveur 2016
- 4 - Vote des taux d'imposition 2017
- 5 - Budget Primitif 2017
- 6 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes et associations pour l'année 2017
- 7 - Attribution d'une subvention complémentaire à l'école élémentaire Jean Rostand / Saint Exupéry
- 8 - Participation communale 2017 au Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'un Ensemble Nautique Couvert (S.I.C.G.E.N.C.)
- 9 - Approbation du programme d'actions 2017 de la commune de Villers-Saint-Paul au titre du Contrat de Ville de l'Agglomération Creil Sud Oise
- 10 - Modification du tableau des effectifs du personnel communal
- 11 - Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un cinémomètre
- 12 - Rapport de délégation de pouvoir du Maire (Article L 2122-22 du C.G.C.T.)

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016**1**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MASSEIN, 1er Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur WEYN, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	779 555,21	-	4 927 920,32	-	5 707 475,53
Opérations de l'exercice	2 807 576,07	1 766 450,62	8 309 535,94	9 448 963,42	11 117 112,01	11 215 414,04
TOTAUX	2 807 576,07	2 546 005,83	8 309 535,94	14 376 883,74	11 117 112,01	16 922 889,57
Résultats de clôture	261 570,24		-	6 067 347,80	-	5 805 777,56
Restes à réaliser	513 808,15	440 167,77	-	-	513 808,15	440 167,77
TOTAUX CUMULES	775 378,39	440 167,77	-	6 067 347,80	513 808,15	6 245 945,33
RESULTATS DEFINITIFS	335 210,62		-	6 067 347,80		5 732 137,18

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

OBJET : AFFECTATION DE RESULTATS 2016**2**

Monsieur le Maire expose :

Le Compte Administratif 2016 fait apparaître :

un résultat excédentaire de fonctionnement de

6 067 347,80 €
(A)

et un résultat déficitaire d'investissement de

261 570,24 €
(B)

D'autre part, le Budget Primitif 2017 reprendra en investissement :

- les restes à réaliser s'élevant à	513 808,15 €	
- les restes à recouvrer s'élevant à	440 167,77 €	
- soit un besoin de financement des restes à réaliser de		73 640,38 € (C)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

D'AFFECTER

au compte 1068 : « Excédent de fonctionnement capitalisé »

pour les besoins de financement du Budget Primitif 2017 **335 211 €**

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

OBJET : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2016

3

Monsieur le Maire expose :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

DE DECLARER que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017**4**

Monsieur le Maire expose :

Nous avons reçu des services fiscaux les bases d'imposition des 3 taxes applicables pour 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

DE FIXER les taux d'imposition 2017

TAXES	TAUX VOTES EN 2016 %	TAUX VOTES %	Bases d'imposition prévisionnelles 2017 €	Produit correspondant €
Taxe d'habitation	13,77	14,05	5 518 000	775 279
Taxe foncière (bâti)	16,76	17,10	6 932 000	1 185 372
Taxe foncière (non bâti)	72,90	74,36	25 200	18 738

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2017**5**

Monsieur le Maire expose :

Le Budget Primitif 2017 est ainsi présenté :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	13 795 723,62	8 899 833,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat de fonctionnement reporté		5 732 136,80
Total de la section de fonctionnement	13 795 723,62	14 631 969,80

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	5 507 607,00	5 842 817,62
Restes à réaliser de l'exercice précédent	513 808,15	440 167,77
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	261 570,24	
Total de la section d'investissement	6 282 985,39	6 282 985,39

TOTAL DU BUDGET	20 078 709,01	20 914 955,19
------------------------	----------------------	----------------------

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

Intervention de Monsieur WEYN :

Depuis plusieurs années désormais, les législateurs successifs ont fait des budgets des collectivités locales un véritable défi pour les services et les élus. Pour 2017, c'est une nouvelle fois dans un cadre contraint que nous mènerons à bien l'ensemble des missions de service public que nous défendons.

Vous avez déjà pu analyser le contexte économique et social dans le DOB du mois dernier, je ne reviendrai pas sur les inquiétudes qui pèsent sur notre action future. Je tiens seulement à souligner, car les programmes présidentiels des uns et des autres se précisent et surtout, sont désormais rendus publics, que le cadre électoral n'autorise pas à dire tout et n'importe quoi.

Annoncer aujourd'hui la suppression massive de postes de fonctionnaires, c'est mettre en péril l'équilibre républicain, c'est détruire l'Etat de droit, c'est abandonner des millions de Français à leur sort. Tout le contraire de la responsabilité politique et de l'action au service de l'intérêt général.

Et pourtant, les modalités d'action locale ont déjà été fortement endommagées. La dotation globale de fonctionnement que nous touchons de l'Etat a été réduite de plus d'1 million d'euros depuis 4 ans (150 000 euros cette année).

L'attribution de compensation, versée par l'Agglomération Creilloise, venue se substituer depuis plus de 10 ans à la taxe professionnelle est figée dans le temps et ne pourra plus jamais augmenter alors que les coûts, notamment énergétiques, eux, s'accroissent chaque année.

La fusion de nos deux agglomérations nous impacte par ailleurs directement, puisqu'avec l'harmonisation fiscale de ces deux collectivités, la commune se voit amputée de 40 000 euros annuels de FPIC.

Nous ne récupérerons qu'une partie de cette somme avec une hausse de deux points de fiscalité. Nous avons, tout de même, soutenu cette solution d'harmonisation car elle présente l'avantage de faire baisser sensiblement les impôts locaux pour les Villersois, même avec le léger rattrapage que nous effectuons.

Pourtant, le budget que nous avons élaboré avec les services municipaux, que je salue au passage pour leur engagement et leur dévouement, est une nouvelle fois guidé par une réelle ambition pour la commune et le souci de bien-être de ses habitants.

Pour faire perdurer les services à la population, de réels efforts ont déjà été réalisés sur les dépenses de personnel qui représentent plus de 60% de nos dépenses. Nous avons réussi à diminuer les crédits budgétaires sur ce poste alors qu'il y a eu, enfin diront certains, une augmentation du point d'indice et l'augmentation des cotisations retraite, notamment. Nous ne remplaçons en effet plus les agents titulaires absents, sauf dans le cas d'impératifs légaux d'encadrement des enfants. Des réorganisations internes ont également conduit à certains aménagements d'horaires.

Nous avons profondément remanié la tarification des services villersois pour les rendre plus justes mais toujours accessibles à tous, puisqu'en moyenne les familles ne financent qu'1/4 du coût global de ces services.

La mise en place de l'Agenda 21, les rénovations énergétiques de nos bâtiments sont aussi des éléments qui doivent nous permettre de maîtriser encore davantage nos dépenses.

Pourtant, ces efforts considérables ne suffiront pas si les moyens de financement ne sont pas reconsidérés. La hausse mécanique annuelle des dépenses de personnel (gvt), bien légitime, les subventions en baisse, les hausses de tarifs énergétiques freinent l'efficacité des sacrifices que nous faisons. A terme ce sont bien les services à la population qui seront menacés.

La gestion saine de la commune depuis de nombreuses années nous permet tout de même de maintenir un haut niveau de service à la population et de procéder à des investissements nécessaires.

En effet, notre faible endettement (262 euros/habitant, largement inférieur à la moyenne des communes de notre strate) et la baisse de l'annuité de la dette d'environ 50 000 euros démontrent que nous avons su dégager, au fil du temps, des marges de manœuvres pour ne pas avoir à emprunter. Je me dois d'être honnête et de préciser aussi que nous avons, pendant ces années et jusqu'à récemment, des partenaires institutionnels à la hauteur des enjeux avec le Département et la Région. Cela ne semble plus être le cas aujourd'hui.

Les investissements que nous allons donc réaliser en 2017 sont ceux qui nous paraissent incontournables pour poursuivre l'aménagement et l'amélioration du cadre de vie des Villersois.

Pour la jeunesse et l'éducation, parce que nous souhaitons préparer nos enfants au monde de demain, nous poursuivons notre effort vers l'école du numérique. En 2017, près de 40 000 euros seront consacrés au matériel informatique.

Pour l'aménagement urbain et le cadre de vie, nous poursuivrons l'enfouissement des réseaux avec la rue du Général de Gaulle (225 000 euros) et nous procéderons à la réfection de la voirie rue Jules Uhry (280 000 euros). De même, la première partie de la dernière tranche de l'aménagement du quartier des côteaux sera réalisée, après la notification de la subvention attendue du FEDER.

Nous avancerons également sur les conditions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, parce que tous les Villersois doivent pouvoir accéder aux services publics de leur commune (200 000 euros inscrits au budget).

Pour améliorer nos conditions d'accueil des professions médicales, les anciens locaux de la crèche vont être réaménagés et devenir des locaux de type « maison médicale » afin de renforcer et diversifier les professions médicales présentes sur notre territoire (150 000 euros).

Autre investissement important : celui préparé avec le conseil citoyen des quartiers Bellevue/Belle Visée. Véritable instance de dialogue avec les habitants, cet espace de discussion nous permet régulièrement de réfléchir ensemble, avec les partenaires (Oise Habitat, services de police etc) à ce que nous pouvons faire (et ce que nous avons la possibilité technique et financière de réaliser) pour améliorer les conditions de vie dans les quartiers dits « politique de la ville ».

Cette année, nous créerons donc des places de stationnement rue Belle Visée à la demande collective des habitants sur un secteur qui en manque sensiblement.

Vous le voyez, nos ambitions sont certes moins importantes que les années précédentes (crèche). Mais nous poursuivons le travail et les missions qui nous ont été confiées tout en préservant notre capacité d'action même si celle-ci tend à se réduire inexorablement.

Jusqu'à aujourd'hui, les Villersois bénéficient d'un haut niveau de services pour une ville de cette taille. Je ne suis pas certain qu'à l'issue des résultats électoraux de cette année cela puisse perdurer de nombreuses années, quand je lis les programmes des candidats que les sondages placent en tête.

Intervention de Monsieur MASSEIN :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Comme vous le savez, je pourrais naturellement voter ce budget les yeux fermés mais, allez savoir pourquoi, je préfère le faire en les gardant ouverts.

C'est donc avec beaucoup d'attention que j'ai examiné toutes ces séries de chiffres et de ratios que vous nous avez fournies dans le rapport du Compte Administratif que nous avons adopté tout à l'heure et dans celui consacré au budget que vous nous présentez ce soir.....

De la même façon que « trop de communication tue la communication », je suis convaincu que « trop de chiffres tue les chiffres ».

C'est pourquoi je me suis permis cet après-midi avec mes seules petites mains et mon seul petit cerveau de petit adjoint d'en extraire seulement quelques-uns, ceux qui me semblaient les plus significatifs, les mieux à même de nous éclairer collectivement sur la réalité de ce budget.

Commençons par l'endettement....

Avec une annuité réduite à 51 euros par habitant et en encours de la dette, inférieur à 2 millions d'euros et que nous pourrions rembourser en un peu plus d'un an, je pense que nous allons bientôt pouvoir nous inscrire au concours de la ville la moins endettée de France.

C'est bien.....c'est tellement bien.... que je nous suggère pour l'an prochain de réfléchir à un recours régulier mais modéré à l'emprunt.

Cela nous permettrait de conserver encore plus longtemps notre excédent de fonctionnement tout en faisant supporter le coût de nos équipements structurants par l'ensemble des générations de Villersois qui en bénéficieront.

Le second chiffre sur lequel je veux insister, Monsieur le Maire, c'est celui de la baisse des dotations de l'Etat...

Vous l'avez dit, et vos services l'ont écrit dans votre rapport....en 2013, nos dotations étaient supérieures de 600.000 euros à celles que nous percevrons cette année...

600.000 euros !

Imaginez, mes chers collègues que nous percevions seulement et simplement cette année les mêmes dotations qu'en 2013...et nous multiplierions notre épargne nette par 3 !

Voilà donc l'origine de nos maux...le désengagement d'un Etat qui, après nous avoir depuis 40 ans transféré bon nombre de politiques publiques, nous prive aujourd'hui simplement des moyens de les exercer.

Le 3^{ème} chiffre sur lequel je veux m'attarder quelques instants, c'est celui relatif aux charges de personnel constatées par nos comptes administratifs :

4,7 M€ en 2013

4,9 M€ en 2016, soit une progression en trois ans de 200.000 euros, à peine une augmentation de 4,25%...l'équivalent du seul GVT.

Vous le voyez, nous sommes très loin, du moins à Villers-Saint-Paul, de la « flambée » dénoncée régulièrement par la cour des comptes et les candidats de droite à cette présidentielle.

Mais pour être honnête, cette hausse mesurée de 4,25% en trois ans de nos charges de personnel montre aussi que nous sommes très loin, du moins à Villers-Saint-Paul, de la « saignée » que les fonctionnaires territoriaux pouvaient redouter....

Si je comprends leurs inquiétudes, je crois aussi qu'ils peuvent être rassurés, du moins à Villers-Saint-Paul, par notre volonté de maintenir des politiques publiques mises en œuvre pour nos habitants et dont ils sont les acteurs indispensables.

Il n'y a, en effet, « pas plus de politiques publiques sans fonctionnaires pour les mettre en œuvre » que de « fonctionnaires sans politiques publiques au service de nos habitants ».

Et puisque je parle de ces politiques publiques, il me semble impossible de ne pas évoquer nos dépenses réelles de fonctionnement, légèrement inférieures à celles que nous avons votées l'an passé et égales à celles constatées au Compte Administratif que nous avons adopté tout à l'heure...

8,3 millions d'euros....8,3 millions d'euros au service des villersois.

Je ne vais, naturellement pas, vous détailler cette somme.... Ce serait trop long !

Je ne vais même pas vous la présenter en « grandes masses », ce serait encore trop long.

Je me contenterai, pour ce soir, de vous donner quelques exemples qui vous montreront que ces 8,3 millions sont bien utilisés.

1 million d'euros sera consacré au fonctionnement de nos écoles et à l'accès des élèves dont nous avons la charge à la culture et au sport, et notamment la piscine.

600.000 euros, c'est le simple salaire des agents de notre crèche multi accueil.

450.000 euros, c'est le coût de notre service de restauration scolaire qui accueille chaque jour plus de 300 élèves.

350.000 euros, c'est le coût du centre de loisirs dont la qualité est régulièrement saluée par les familles.

220.000 euros, c'est le coût du « service périscolaire » dont je ne vois pas bien comment les parents qui travaillent à deux pourraient aujourd'hui se passer.

125.000 euros, c'est le coût de notre école de musique qui ne constitue pourtant qu'un des piliers de notre action culturelle.

Et je pourrais continuer longtemps à énumérer les coûts de nos services rendus à la population :

L'entretien et le fleurissement de notre ville dont nous pouvons être fiers.

L'aide à la vie associative dont nous sommes le partenaire le plus efficace, le plus déterminé et surtout le plus fidèle.

L'action sociale qui permet aux plus fragiles de bénéficier de la solidarité à laquelle ils ont droit.

Les personnes âgées dont nous avons le devoir de prendre soin.

Alors, oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, les élus Socialistes et Républicains voteront ce budget comme ils ont voté la faible hausse de la fiscalité que vous nous avez proposée et qui sera largement compensée par la baisse de celle de l'Agglomération Creil Sud Oise.

Je vous remercie de votre attention.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2017	6
---	----------

Monsieur le Maire expose :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

D'ATTRIBUER au titre de l'année 2017 des subventions de fonctionnement à divers organismes et associations selon le détail ci-joint.

6574 SERVICE 39

ASSOCIATIONS	ACCORD COMMISSION
ANGLAIS POUR TOUS	350,00
AUMONERIE DU COLLEGE	200,00
FSE COLLEGE LAMBERT	800,00
FSE COLLEGE LAMBERT SUB EXCEPT « maillots »	200,00
FSE COLLEGE LAMBERT SUB EXCEPT « course »	200,00
TOTAL ACCORD COMMISSION	1 750,00

6574 SERVICE 49

ASSOCIATIONS	ACCORD COMMISSION
USVSP	30 000,00
HANDBALL CLUB	17 000,00
DOJO VILLERSOIS	4 000,00
OLYMPIC KARATE CLUB	3 000,00
CLUB CYCLOTOURISME VILLERSOIS	1 250,00
ENTENTE AQUATIQUE (E.A.N.V.)	3 600,00
CENTRE EDUCATION CHOREGRAPHIQUE	2 700,00
LA RANDONNEE VILLERSOISE	600,00
ASS. VILLERSOISE DE DANSE	2 700,00
ASS. SPORTIVE COLLEGE E. LAMBERT	650,00
ASS. SPORTIVE COLLEGE E. LAMBERT SUB EXCEP	200,00
FULL CONTACT NOGENTAIS/VILLERSOIS	250,00
ASS. DES USAGERS DU VELO (AU5V)	300,00
BILLARD CLUB DE VILLERS SAINT PAUL	500,00
RVB VOLLEY BALL	500,00
TOTAL ACCORD COMMISSION	67 250,00

6574 SERVICE 57

ASSOCIATIONS	ACCORD COMMISSION
COMITE D'ACTION SOCIALE	600,00
A.C.P.G. - C.A.T.M.	350,00
FNACA	350,00
AMICALE CANINE	450,00
JARDINS FAMILIAUX	500,00
SAUVETEURS DE L'OISE	270,00
SOCIETE DE CHASSE	200,00
SOCIETE DE CHASSE SUB EXCEPT	500,00
A.A.P.P.M.A. « LA TRUITE »	600,00
A.A.P.P.M.A. « LA TRUITE » SUB EXCEPT	500,00
L'ECOLE DU CHAT	500,00
ASS. ARTISANS/COMMERCANTS SOLIDAIRES VSP SUB EXCEPT	50,00
TOTAL ACCORD COMMISSION	4 870,00

6574 SERVICE 571

ASSOCIATIONS	ACCORD COMMISSION
VILLERS ST PAUL/HAMBERGEN	4 000,00
TOTAL ACCORD COMMISSION	4 000,00

6574 SERVICE 59

ASSOCIATIONS	ACCORD COMMISSION
ART ET CULTURE VILLERSOIS	1 000,00
CREA CLUB	650,00
SYNDICAT D'INITIATIVES	500,00
THEATRE TIROIR	1 000,00
CRESCENDO	100,00
LES AMIS DE LA VAPEUR DE L'OISE	2 000,00
AMOI	300,00
TOTAL ACCORD COMMISSION	5 550,00

6574 SERVICE 69

ASSOCIATIONS	ACCORD COMMISSION
LIROLIT	100,00
UNRPA	1 500,00
SECOURS POPULAIRE	2 000,00
ASS. PETIT A PETIT	200,00
SECOURS CATHOLIQUE	500,00
APEI	400,00
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	200,00
LUTECE	300,00
LE FIL D'ARIANE	200,00
TOTAL ACCORD COMMISSION	5 400,00

657362 SERVICE 69

ASSOCIATIONS	ACCORD COMMISSION
CCAS	80 000,00
TOTAL ACCORD COMMISSION	80 000,00

MM. CARON et DESCAUCHEREUX, membres d'associations, ne participent pas au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS ET A MAIN LEVEE

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ECOLE ELEMENTAIRE JEAN ROSTAND/SAINT EXUPERY	7
---	----------

M. MASSEIN, Adjoint au Maire, expose :

Après avoir pris en compte les éléments de facturation de la classe de découverte du Portel, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

DE COMPLETER la subvention allouée à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jean Rostand - Saint Exupéry, par délibération en date du 6 mars 2017, en attribuant 1 000 € supplémentaires.

La dépense sera imputée au compte 65737-212.

ADOpte A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE 2017 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UN ENSEMBLE NAUTIQUE COUVERT	8
---	----------

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de notre participation budgétaire au Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'un Ensemble Nautique Couvert (S.I.C.G.E.N.C.), et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

DE VERSER la somme de **199 334,38 €**.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

OBJET : APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2017 DE LA COMMUNE DE VILLERS-SAINT-PAUL AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE	9
--	----------

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville de l'agglomération Creilloise 2015-2020 signé le 06 juillet 2015, chaque année, nous nous devons de délibérer sur un programme d'actions communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

D'APPROUVER le programme d'actions 2017 ci-joint, récapitulant les actions, leur coût et leur plan de financement

ET DE SOLLICITER les différents partenaires : l'Etat (C.G.E.T.), la C.A.F. de l'Oise, le Conseil Régional des Hauts de France et autres financeurs.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL	10
--	-----------

Monsieur le Maire expose :

Suite à la mutation d'un agent et afin de pourvoir à son remplacement, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

DE MODIFIER le tableau des effectif du personnel communal **EN CREANT** un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à compter du 1er avril 2017.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'UN CINEMOMETRE	11
--	-----------

Monsieur le Maire expose :

Notre commune dispose d'un service de Police Municipale qui veille notamment, au maintien de la sécurité sur la voie publique. Une de ses missions est de prévenir puis de sanctionner toute infraction au Code de la Route et entre autres, les infractions pour vitesse excessive sur la voie publique. Pour cela, elle doit disposer d'un matériel de type « cinémomètre » qui représente un coût non négligeable pour une utilisation certes régulière mais occasionnelle.

Dans un contexte financier contraint, les collectivités territoriales sont amenées à coopérer entre elles.

Aussi, la ville de Montataire mettra à disposition de notre commune, à titre gratuit, un cinémomètre de marque Britax Signalisation, type Pro Laser 4 équipé d'un trépied.

Cette mise à disposition se fera un jour par semaine pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse sauf dénonciation de l'une des deux parties à tout moment de sa mise en œuvre et ne pourra en tout état de cause être supérieure à une durée totale de trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

DE M'AUTORISER à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un cinémomètre établie entre la ville de Montataire et notre commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

OBJET : RAPPORT DE DELEGATION DE POUVOIR DU MAIRE (Article L 2122-22 du C.G.C.T.)	12
--	-----------

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a confiée, je vous informe qu'au cours de la période écoulée j'ai effectué les opérations suivantes :

- Décision en date du 23 février 2017 concernant la passation d'un marché avec la Société DECLIC INFORMATIQUE (20 Rue Ambroise Croizat – 60740 Saint Maximin) pour la maintenance, le conseil et l'installation de matériel informatique en mairie et dans les écoles pour un montant annuel de :
 - Mairie : 23 040 € T.T.C. (1 920 € T.T.C. / mois)
 - Ecoles : 4 608 € T.T.C. (384 € T.T.C. / mois).

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 10 mois du 1er mars 2017 au 31 décembre 2017 et peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2020 ;

- Décision en date du 7 mars 2017 concernant la passation d'un marché avec la Société MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION (Technopôle Château Gombert – BP 100 – 13382 Marseille Cedex 13) pour l'achat de matériel informatique.
L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an du 1er mars 2017 au 28 février 2018 et peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 28 février 2021.
Le montant maximum des commandes pour la période initiale de l'accord-cadre est de 50 000 € H.T. et est identique pour chaque période de reconduction.

Fait et délibéré à VILLERS-SAINT-PAUL, le 3 Avril 2017

Pour copie conforme
Le Maire,

Gérard WEYN

Les membres présents au Conseil Municipal

MASSEIN	BOQUET	BOUTROUE	CHARKI
---------	--------	----------	--------

03.04.2017

ROSE-MASSEIN	CYGANIK	DHEILLY	PITKEVICT
GOSSART	CARON	DESCAUCHEREUX	POIRET
RUHAUT	BOUTI	DAVID	